

# FORMULAIRE DE DEMANDE DE LICENCE

exemplaire original à conserver par le club et à archiver dans votre espace club



FEDERATION FRANCAISE DE VOLLEY-BALL

SAISON 2017/2018

## TYPE DE LICENCE et Options

- COMPETITION VOLLEY-BALL  
 COMPETITION BEACH VOLLEY  
 COMPETITION PARA-VOLLEY  Sourds  Assis  Autre  
 ENCADREMENT  
 DIRIGEANT  
 COMPET LIB  VB/BV  Sourds  Assis  Soft  Fit  
 VOLLEY POUR TOUS  VB/BV  Sourds  Assis  Soft  Fit

## NOM DUGSA

U.S des AIGLES BLANCS VOLLEY BALL

## NUMERO DU GSA

9744895

## TYPE DE DEMANDE

- CREATION  
 RENOUELEMENT  
 MUTATION NATIONALE  
 MUTATION REGIONALE  
 MUTATION EXCEPTIONNELLE

N° DE LICENCE (si déjà licencié) : ..... SEXE :  F  M  
NOM : ..... PRENOM : .....  
TAILLE : ..... DATE DE NAISSANCE : ...../...../.....  
NATIONALITE :  Française  AFR Assimilé Français  Etrangère (UE/Hors UE)  ETR/FIVB (UE/Hors UE)  
 ETR/FIVB-ETR- REG (hors UE)  ETR/FIVB-UE-REG (UE)  
ADRESSE : .....  
CODE POSTAL : ..... VILLE : .....  
TEL : ..... PORTABLE : .....  
EMAIL : .....

www.ffvb.org



@FFVolleyball

## CERTIFICAT MEDICAL

Je soussigné, Dr .....  
atteste que M / Mme .....  
ne présente aucune contre-indication à :  
 la pratique du Volley-Ball, y compris en compétition  
 la pratique du Beach Volley, y compris en compétition  
 la pratique du Volley Sourds, y compris en compétition  
 la pratique du Volley Assis, y compris en compétition  
Fait le ..... Signature et cachet du Médecin :

## SIMPLE SURCLASSEMENT

Je soussigné, Dr .....  
atteste que ce joueur/joueuse est également apte à pratiquer dans  
les compétitions des catégories d'âges nécessitant un simple sur-  
classement dans le respect des règlements de la FFVB.

Fait le ..... Signature et cachet du médecin :

## QUESTIONNAIRE DE SANTE

J'atteste avoir répondu négativement à toutes les questions du Questionnaire de Santé « QS – SPORT »

[http://extranet.ffvb.org/data/Files/documents/medical/qs\\_sport.pdf](http://extranet.ffvb.org/data/Files/documents/medical/qs_sport.pdf)

## INFORMATIONS ASSURANCES

Je soussigné, ..... atteste avoir été informé des risques liés à la  
pratique du Volley-Ball et des disciplines associées, de mon intérêt et de la possibilité de souscrire à l'une des garanties d'assurance indivi-  
duelle Accident Corporel proposée avec ma licence (base, option A ou B).

- Reconnais avoir lu et pris connaissance des informations ci-jointes au présent document.  
 Décide de souscrire au contrat collectif « Accident Corporel » et choisis l'Option de base incluse dans la licence (valorisée à 0,46€ TTC).  
 Décide de souscrire une option complémentaire et acquitte la somme de :  
    **++Option A (5,02€ TTC) ou ++Option B (8,36€ TTC).**  
 Décide de ne pas souscrire au contrat collectif « Accident Corporel » (base, A ou B). Je n'acquiesce pas le montant de la prime d'assurance  
correspondante. Je ne bénéficierai d'aucune indemnité au titre du contrat « Accident Corporel » proposé par la FFVB. J'atteste néanmoins  
avoir été informé de l'intérêt que présente la souscription d'un contrat d'assurance de personne couvrant les dommages corporels auxquels  
la pratique sportive peut m'exposer.

- J'atteste ne pas avoir été licencié COMPETITION en « VB, BV, PV » ou ENCADREMENT dans un autre GSA lors de la saison précédente.  
 J'atteste ne pas avoir établi de licence COMPETITION « VB, BV, PV » ou ENCADREMENT pour la présente saison, pour un autre GSA.  
 J'autorise la FFVB à m'adresser par courriel des informations concernant le Volley-Ball.  
 J'autorise la FFVB à diffuser mes coordonnées à ses partenaires \*

Les données collectées font l'objet d'un traitement informatisé. Conformément à la loi 78-17 du 06/01/78, vous pouvez demander à tout moment communication  
et rectification éventuelle de toute information vous concernant, en vous adressant à votre GSA

## NOM, DATE ET SIGNATURE

Licencié Majeur ou Représentant Légal pour le licencié Mineur.

## INFORMATION ASSURANCE LICENCE 2017/2018

Résumé des contrats GENERALI n°AL910966 et EUROP Assistance n°58631941

Les contrats sont consultables sur le site de la FFVB : <http://www.ffvb.org/la-ffvb/l-assurance/>

**Vous êtes licencié à la FFVB :**

**1/ Garantie Responsabilité Civile obligatoire :** Incluse dans la licence. Elle vous assure pendant la pratique de votre sport FFVB contre les conséquences financières des dommages corporels et matériels que vous causez à des tiers.

**2/ Garanties Accident Corporel non obligatoire :**

**La FFVB attire l'attention de ses licenciés sur l'intérêt que présente la souscription d'un contrat d'assurance de personne couvrant les dommages corporels auxquels la pratique sportive peut les exposer.**

Dans ce cadre, la FFVB propose à ses licenciés trois formules d'assurance:

- Une garantie « Accident Corporel de base »
- Deux options complémentaires A et B

dont vous trouverez le détail ci-contre et dans la notice d'information GENERALI référencée FFVB-07/2012 présentée à l'adhérent par son GSA avant signature du présent formulaire.

### Garantie Accident Corporel de base (0,46 € TTC)

Nature de la garantie	Plafonds de garantie
Décès	6.100 € par personne
Invalidité permanente	12.200 € par personne x taux d'invalidité
Indemnité journalière en cas d'hospitalisation	15 € par jour à compter du 1er jour d'hospitalisation avec limitation à 150 jours par accident
Frais de traitement (*)	100% du tarif de convention de la sécurité sociale
Dépassements d'honoraires (*)	majoration de 25 % de la base de remboursement de la sécurité sociale
Bris de lunettes au cours d'activités garanties (trajet exclu) (*)	200 € par sinistre (verre + monture),
Perte ou bris de lentilles non jetables (*)	100 € par lentille
Dent fracturée (*)	150 € par dent
Bris de prothèse (3 dents et plus) (*)	150 € par dent
Premier appareillage non pris en charge par la Sécurité Sociale	80 € par victime et par accident

(\*) En complément des prestations servies par la Sécurité Sociale et les mutuelles complémentaires, dans la limite des frais réels.

<b>Assistance rapatriement</b> Prestations délivrées par EUROP Assistance- contrat n°58631941 appelez le +33.(0)1.41.85.92.18	Rapatriement : frais réels Frais médicaux à l'étranger (*) : 152.500 €
--	---

### OPTIONS A et B COMPLEMENTAIRES à la garantie de base :

Les options vous permettent d'améliorer votre couverture d'assurance et ainsi d'être encore mieux protégé lors de la pratique de votre sport. Les montants indiqués dans le tableau s'ajoutent aux montants de la garantie de base.

NATURE DES DOMMAGES	OPTION A 5,02 € TTC	OPTION B 8,36 € TTC
Décès	10.000 €	20.000 €
Invalidité permanente totale	10.000 €	20.000 €
Invalidité permanente partielle	10.000 € x taux d'invalidité	20.000 € x taux d'invalidité
Indemnités journalières	néant	30 € payable jusqu'au 365ème jour d'arrêt. Franchise 10 jours.

Si les Options complémentaires offrent des niveaux de garanties supérieures aux garanties de base, elles ne permettent pas, dans tous les cas, d'obtenir la réparation intégrale du préjudice. Le licencié est invité à se rapprocher de son conseil en assurances qui pourra lui proposer des garanties adaptées à sa situation personnelle.

### MODALITES DE CONCLUSION DU CONTRAT

Pour souscrire l'une des options « Accident Corporel », il vous suffit de cocher dans le pavé « Assurances » du formulaire de prise de licence la case correspondante et d'acquiescer avec votre licence le montant de la prime correspondant à l'option choisie.

### VIE DU CONTRAT D'ASSURANCE :

Le contrat se compose du présent formulaire de demande de licence et de la notice d'information référencée FFVB-07/2012 et ses annexes dont le licencié reconnaît avoir pris connaissance.

### PRISE D'EFFET DES GARANTIES/ DUREE :

La garantie prend effet le jour de l'enregistrement de la licence auprès de la FFVB et du règlement de la prime correspondante.

Elle prend fin le jour où ma licence FFVB pour la saison en cours n'est plus valide.

**ASSUREUR :** GENERALI IARD, SA au capital de 59.493.775 €, Entreprise régie par le code des assurances – 7 Bd Haussmann 75456 PARIS Cedex 09 – RCS PARIS 552062663 - Société appartenant au Groupe Generali, immatriculé sur le registre italien des groupes d'assurances sous le numéro 026. Soumise au contrôle de l'Autorité de Contrôle Prudentiel 61 rue Taitbout - 75436 PARIS Cedex 09.

Les relations précontractuelles et contractuelles sont régies par la Loi Française.

La langue des relations précontractuelles et contractuelles est le français.

### MODALITES D'EXAMEN DES RECLAMATIONS

En cas de désaccord, vous pouvez adresser une réclamation écrite avec le motif du litige et les références du dossier à : GENERALI – SERVICE RECLAMATIONS – 7, Boulevard Haussmann – 75456- PARIS Cedex 09

Si vous avez adhéré au présent contrat en utilisant exclusivement une ou plusieurs techniques de communication à distance et à des fins n'entrant pas dans le cadre de votre activité commerciale ou professionnelle, vous disposez d'un délai de 14 jours calendaires à compter du jour de la conclusion du contrat (réputé être la date d'effet des garanties mentionnée dans le bulletin d'adhésion) pour y renoncer sans justifier de motifs ni supporter de pénalités. Ce droit ne s'applique pas si vous avez déclaré un sinistre mettant en jeu les garanties.

Dans ce cas, pour renoncer au contrat, adressez une lettre recommandée avec accusé de réception, rédigée suivant le modèle ci-dessous à l'adresse : AIAC – 14 rue de Clichy – 75311 Paris Cedex 9

Je soussigné \_\_\_\_\_, renonce par la présente à l'adhésion au contrat d'assurance Individuelle Accident n° AL910966 que j'avais souscrit à distance le \_\_\_\_\_.

Fait à \_\_\_\_\_, le \_\_\_\_\_, SIGNATURE»  
Les garanties cessent à la date de réception de la renonciation. Le cas échéant, les cotisations déjà versées me seront remboursées à l'exception de celles correspondant à la période de garantie écoulée.

Fait à \_\_\_\_\_, le \_\_\_\_\_,  
Signature du licencié :

### INFORMATION

Lorsque vous souhaitez obtenir des précisions sur les clauses d'application de votre contrat notamment à la souscription ou en cas de sinistre, contactez:

**AIAC courtage, 14 rue de Clichy, 75009 Paris**  
**N° VERT : 0 800 886 486**

### QUE FAIRE EN CAS D'ACCIDENT?

Remplissez le formulaire de déclaration d'accident que vous trouverez en ligne sur le site internet de la FFVB (rubrique assurances).

Pour faire appel à EUROP ASSISTANCE: appelez le +33.(0)1.41.85.92.18. Attention, aucune prestation d'assistance ne sera délivrée sans l'accord préalable d'Europ Assistance.



# GENERALI

**Fiche d'inscription à l'Union Sportive des Aigles Blancs Volley Ball de Saint Paul Saison 2017/2018**

Autorisation parentale

Je, soussigné (e), M. (ou Mme) \_\_\_\_\_ domicilié (e), \_\_\_\_\_

\_\_\_\_\_ Autorise mon enfant \_\_\_\_\_

né (e), le \_\_\_ / \_\_\_ / \_\_\_ à \_\_\_\_\_ mesurant \_\_\_\_\_ cm, à faire partie de

l'US Aigles Blancs de Saint Paul pour la saison \_\_\_ / \_\_\_ Téléphone fixe : 0262 \_\_\_ / \_\_\_ / \_\_\_ Ou GSM 069 ... / \_\_\_ / \_\_\_ / \_\_\_

J'autorise le club à prendre toutes les mesures nécessaires en cas d'accident en match ou à l'entraînement.

J'autorise le club à diffuser les photos prises dans le cadre des compétitions et des entraînements ou des événements organisés par l'association.

Je m'engage, ainsi que mon enfant, à respecter le règlement intérieur du club (surtout pour ce qui concerne l'obéissance et le respect dus aux entraîneurs, tous bénévoles) et à autoriser ce dernier à participer aux matchs de championnat de sa catégorie. Tout manquement à ce règlement pourrait être sanctionné par une suspension provisoire ou une sanction financière et, en cas de récidive, par un renvoi du club.

Fait le \_\_\_ / \_\_\_ / \_\_\_ à \_\_\_\_\_

Signature du responsable et du joueur (précédées de la mention « lu et approuvé »)

Le responsable

Le joueur

Règlement de la cotisation :

Je règle en liquide la somme de .....

Je règle en chèque la somme de .....

J'opte pour le règlement en 2 ou 3 mensualités :

Chèque N° ..... à verser le \_\_\_ / \_\_\_ / \_\_\_

Chèque N° ..... à verser le \_\_\_ / \_\_\_ / \_\_\_

Chèque N° ..... à verser le \_\_\_ / \_\_\_ / \_\_\_

USAB : 5 chemin Furcy- Le Ruisseau – 97411 Bois de Nèfles Saint Paul – Gsm 0692 77 63 31/0692 77 92 92

Site Internet : <http://www.aiglesblancsvolleyball.com>

Email : [usdesaiglesblancsvolleyball@gmail.com](mailto:usdesaiglesblancsvolleyball@gmail.com)

## Règlement intérieur

Tout licencié qui participe aux créneaux d'entraînement au sein du club des Aigles Blancs volley Ball est tenu de prendre connaissance du règlement intérieur et à le respecter. Il s'engage donc à

Art 1 – respecter les dirigeants, les éducateurs, les arbitres, ses partenaires et ses adversaires

Art 2 – Etre ponctuel aux entraînements et avertir par téléphone l'entraîneur ou un dirigeant en cas de retard ou d'absence justifiée.

Art 3 – Etre ponctuel aux heures prévues pour un match à domicile ou en déplacement. Tout retard ou absence pouvant entraîner un forfait de l'équipe, le joueur responsable aura à supporter les pénalités financières.

Art 4- Se mobiliser, dans un souci de développer l'esprit club, sur l'organisation des matchs de jeunes de catégories inférieures et, pour cela, accepter les formations internes en arbitrage et tenue des feuilles de match.

Art 5- Respecter les locaux et le matériel is à disposition pour les entraînements et les matchs, à domicile comme à l'extérieur. La cigarette et l'alcool sont interdits sur ces lieux.

Art 6 – Prendre soin de la tenue mise à disposition par le club et la restituer à la fin de la saison. Régler la cotisation le plus tôt possible, le non respect de ces 2 conditions entrainerait un refus d'accord pour une mutation éventuelle.

Art 7 – Avoir une tenue correcte pour la pratique du sport et un comportement qui ne risque pas de perturber les jeunes et donner une mauvais image du club.

Art 8 – Les entraîneurs du club étant bénévoles, il sera demandé la somme de 200 euros par année de formation en cas de mutation d'un jeune après 3 années ou plus de formation au club

Catégorie	Année de Naissance	Cotisation 2017/2018	Part LRVB/FFVB/MAIF 2017/2018	Adhésion Club
M7 baby	Après 2011	80 €	16,53 €	63,47 €
M9 poussins	2009-2010	80 €	43,53 €	36,47 €
M11 poussins	2007-2008	80 €	43,53 €	36,47 €
M13 benjamins	2005-2006	80 €	43,53 €	36,47 €
M15 minimes	2003-2004	95 €	43,53 €	51,47 €
M17 cadets	2001-2002	95 €	53,53 €	41,47 €
M20 junior	1995-2000	120 €	63,67 €	56,33 €
Senior	1997 et avant	120 €	63,67 €	56,33 €
licence Beach		30/50/80 €	/	/
Promo volley		120 €	53,67 €	66,33 €
Dirigeant / Encadrement		60 €	58,67 €	1,33 €
Mutation		30 €	20 €	10,00 €
Ajout Beach		15 €	13 €	2,00 €
Double sur classement		10 €	8,50 €	1,50 €

### Pièces à fournir :

- 1 photo d'identité
- 1 certificat médical (modèle fiche FFVB)
- 1 Frais d'inscription
- 1 photocopie de la pièce d'identité ou du passeport pour Les renouvellements de licence.

### **NB : pour tout renseignement, s'adresser :**

Au gymnase de Saint Paul de 17H15 à 20h00 du lundi au vendredi

Ou auprès de Didier TABERT au 0692 77 92 92

USAB : 5 chemin Furcy- Le Ruisseau – 97411 Bois de Nèfles Saint Paul – Gsm 0692 77 63 31/0692 77 92 92

Site Internet : <http://www.aiglesblancsvolleyball.com>

Email : [usdesaiglesblancsvolleyball@gmail.com](mailto:usdesaiglesblancsvolleyball@gmail.com)